

73 - Vie des Quartiers - Vie Associative - Deuxième attribution des subventions 2015

M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur : Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations suivantes :

I - Subventions de fonctionnement

Association	Nature activité	Versé 2014	Proposition 2015
La Commune libre de St-Ferjeux	Organisation de manifestations sur le quartier	4 100 €	4 200 €
Le café des pratiques	Pratiques manuelles culturelles, artistiques et scientifiques pour favoriser le lien social, jardin partagé	5 000 €	5 500 €
Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté	Mise en œuvre d'actions et de projets pour dynamiser le secteur de la recherche, favoriser le développement économique pour permettre l'innovation à destination des seniors	10 000 €	10 000 €
Loisirs solidarité retraites	Organisation d'activités et de vacances pour rompre l'isolement des retraités	0 €	500 €
Vesontio night show	Créations et diffusion de spectacles de cabaret music-hall	0 €	500 €
RECIDEV	Sensibilisation au développement durable et à la solidarité internationale	2 000 €	2 000 €
Association des jeunes sapeurs-pompiers	Formation de jeunes de 13 à 17 ans au métier de sapeurs-pompiers	500 €	500 €
Mouvement pour la paix	Education à la paix, promotion de la non-violence	0 €	300 €

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale, soit 23 500 €, sera prélevée sur la ligne 65.025/6574 CS 47047.

II - Subventions d'équipement

Association	Nature activité	Proposition 2015
Etoile Sportive de St-Ferjeux	Rénovation des locaux du centre de vacances de Noël Cerneux	500 €
Centre Omnisports Croppet	Aménagement de la cuisine	1 500 €
CTRC Centre Technique Régional de la Consommation	Association représentant 7 organisations de consommateurs, renouvellement matériel informatique	500 €
ALEDD	Aide aux familles d'enfants handicapés, renouvellement matériel informatique	1 200 €

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale, soit 3 700 €, sera prélevée de la façon suivante :

- 2 000 € sur la ligne 204.422/20422.00509 CS 47030 au titre des subventions à l'Etoile Sportive de Saint-Ferjeux et au Centre Omnisports Croppet,

- 1 700 € sur la ligne 204.422/20421.00509 CS 47030 au titre des subventions au CTCR et à l'Association ALEDD.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions d'attribution de subventions à diverses associations.

«M. LE MAIRE : Monsieur ACARD toujours, mais sur le sujet-là, pas sur l'association.

M. Julien ACARD : Mais bien sûr Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Quand vous étiez dans l'association vous avez été puni, non ?

M. Julien ACARD : Non.

M. LE MAIRE : Ils vous ont mis au piquet ?

M. Julien ACARD : Non, pas vraiment. Est-ce que je peux intervenir sur ce sujet ou c'est trop compliqué ? J'aurai deux remarques sur ce rapport, la première pour vous remercier de prendre en compte les remarques du Front National puisque vous avez enfin transformé la subvention exceptionnelle du pôle de gérontologie en une subvention de fonctionnement et ma seconde remarque, qui concerne le mouvement pour la paix, à qui vous souhaitez attribuer une subvention qui constitue 44 % de son budget annuel. Il me semble que nous sommes assez éloignés de l'esprit de la loi de 1901 qui veut que le budget de l'association soit constitué principalement des cotisations et des dons de ses adhérents. Je n'entre pas dans le détail de cette association qui reste une structure politisée et qui participe à des prises de position au niveau national et international. Pour cette raison nous voterons contre ce rapport.

M. LE MAIRE : La subvention c'est 300 € quand même. On a pris bonne note de votre remarque.

M. Pascal BONNET : J'avais fait une remarque sur le caractère politisé également de cette association. C'est vrai que la somme n'est pas conséquente, on votera globalement pour l'ensemble des subventions parce que ce n'est pas l'élément majeur de ce rapport.

M. Jean-Sébastien LEUBA : Je voudrais juste qu'on me dise ce que c'est que le caractère politisé, je l'ai déjà dit en commission mais ça n'a jamais été défini. Quand on dit 44 % de budget, c'est vraiment un argument fallacieux puisqu'on a un peu plus de 130 € de disponibilité sur cette association, donc en effet une subvention de 300 € c'est une évolution exceptionnelle de ses subventions ou de ses subsides. C'est une association qui ne demandait pas d'argent, qui participe à de nombreuses activités sur la Ville de Besançon, sur la paix par rapport au conflit ukrainien, par rapport à la journée internationale de la paix, qui s'investit dans les collèges, qui s'investit dans les écoles élémentaires, qui fait un gros travail. Quand on a parlé des questions tout à l'heure de paix, de réfugiés, de guerre, etc. parce que si on revenait aux sources -je ne veux pas revenir sur le débat- mais quand on mange avec Bachar El-Assad le 9 décembre 2010 et que derrière on enclenche sur une guerre et qu'aujourd'hui on parle des réfugiés, ça serait bien à un moment donné aussi qu'on prenne chacun nos responsabilités, d'autant plus quand on est dans un parti républicain «liberté, égalité, fraternité», il faut remonter aussi aux causes. Je dis simplement que ce mouvement pour la paix est important pour tous les citoyens bisontins et pour cette association je serais très heureux qu'on vote ce soir cette subvention de 300 €.

M. LE MAIRE : En plus il y en a même qui ont reçu Kadhafi. Mais là je vais devenir désagréable. Si j'insiste là-dessus il va me dire que je fais de la politique, donc j'arrête tout de suite. Monsieur BONNET que voulez-vous ajouter ?

M. Pascal BONNET : Je voulais dire que je n'ai pas eu l'occasion de manger avec Assad parce que je ne sais pas à qui vous vous adressez là...

M. LE MAIRE : Ce n'était manifestement pas à vous ni même à quelqu'un qui était dans cette salle.

M. Pascal BONNET : ...et je pense qu'on peut refaire l'histoire, l'union pour la Méditerranée, à un moment donné c'était un souci de démocratisation, d'évolution. On a espéré qu'Assad évolue, tout le monde l'aurait peut-être fait à ce moment-là. Il y a un certain nombre de dictateurs d'ailleurs dans le territoire qui étaient à l'internationale socialiste auparavant, donc on peut refaire l'histoire.

M. LE MAIRE : Vous sortez du sujet là !

M. Pascal BONNET : Quant au mouvement pour la paix, si on nous renvoie aux réfugiés, je ne sais pas si à un certain moment, quand des gens fuyaient le communisme, le mouvement pour la paix était aussi vigilant.

M. LE MAIRE : On arrête là-dessus, ce n'est pas le sujet.

Quels sont ceux qui sont contre cette subvention ? Enfin cette ligne de subvention, il n'y a pas que celle-là : 2. Vous votez donc contre l'ensemble des subventions, contre la commune libre de St-Ferjeux, le Café des pratiques, le pôle de gérontologie, etc. etc. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2 contre».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 7 (1 contre, 1 abstention), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide de se prononcer favorablement sur ces propositions d'attribution de subventions.

M. ALLEMANN, M. LE MAIRE, Mme DARD et Mme JOLY n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 49

Contre : 2

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2015.